



Celtic Interconnector

La liaison électrique entre la France et l'Irlande

Compte rendu de la réunion publique de Plougourvest – 14 novembre 2019

Affluence : 70 participants

Garantes de la concertation (Commission Nationale du Débat Public) :

Karine BESSES

Marie GUICHOUA

Porte-parole :

Éric THEBAULT, RTE, pilote du projet Celtic Interconnector

Gaëlle CHEVREAU, RTE, responsable de la concertation

Alain DAVRIU, RTE, attaché de direction aux Affaires européennes

Nicolas BLANC, RTE, responsable liaison souterraine

Représentants de RTE et des bureaux d'études présents dans la salle :

Yann DELANNE, coordinateur technique

Ophélie CALLONNEC, responsable câbles sous-marins

Sandrine MORASSI, directrice de la Communication RTE Ouest

Chloé SIMON, chargée de communication

Gaël BOUCHERY, TBM environnement

Joao DINIS, Bouygues Services

Animateur :

Nicolas CAMOUS, Menscom

Déroulement (19h10 à 20h20 / 30 minutes autour des cartes) :

- Introduction (3')
- Le projet et la concertation : présentations et échanges avec les participants (1 h 15')
- Conclusion (2')
- Échanges autour des cartes du fuseau de moindre impact (30')



Sommaire

1. Introduction	3
2. Le projet et la concertation	4
2.1. Actualités et questions générales	4
2.2. Échanges avec les participants (questions-réponses)	13
2.3. Description du fuseau de moindre impact (FMI) retenu	14
2.4. Échanges avec les participants (questions-réponses)	16
2.5. Lancement des études technique	17
2.6. Échanges avec les participants (questions-réponses)	19
2.7. La poursuite de la concertation	22
3. Conclusion	23
4. Échanges autour des cartes du fuseau de moindre impact	23



1. Introduction

Nicolas CAMOUS, animateur

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, merci d'être présents plutôt nombreux, pour cette réunion publique d'information sur le projet Celtic Interconnector. Cette réunion fait suite à la concertation sur ce projet qui a été menée ces derniers mois. Comme RTE s'y était engagé, nous revenons vers vous pour vous présenter l'état d'avancement du projet et notamment le fuseau de moindre impact.

Je vais vous expliquer tout cela, après avoir passé la parole à M. le Maire pour le mot d'accueil.

Jean JÉZÉQUEL, Maire de Plougourvest

Bonsoir à tout le monde. Vous voyez qu'à Plougourvest il y a un microclimat, nous avons eu un problème de chauffage cet après-midi donc l'air est un peu vivifiant dans la salle, mais nous avons des femmes et des hommes en bonne santé.

En tout cas, la commune de Plougourvest est heureuse d'accueillir cette réunion. La commune n'est pas concernée par le fuseau de moindre impact, c'est sûrement plus facile d'accueillir quand on n'est pas concerné. Merci à vous chers amis d'avoir fait le déplacement. Sans plus attendre je vais donner la parole à l'équipe de RTE pour mener à bien cette réunion, qui va durer d'après ce que j'ai vu environ une heure et demie. Merci à vous, bonne soirée.

Nicolas CAMOUS

Merci M. le Maire. Effectivement nous sommes ensemble pour environ une heure et demie, avec plusieurs temps d'information qui vont vous être présentés tout de suite. Nous attendons également Mmes BESSES et GUICHAOUA, garantes de la concertation au titre de la Commission Nationale du Débat Public [CNDP], comme vous le savez ce projet est placé sous l'égide de la CNDP, qui vont nous rejoindre.

Nous aurons quelques rappels sur le projet puis un zoom sur la politique énergétique européenne, c'est un sujet qui était ressorti de manière assez forte lors de la concertation. Il avait été demandé à RTE de présenter des explications un peu plus complètes, c'est ce que nous allons faire ce soir avec un spécialiste de RTE. Ensuite il y aura la présentation du fuseau de moindre impact, le lancement des études techniques – que va-t-il se passer sur le territoire en termes d'études et de présence sur le terrain ? –, puis les modalités de poursuite de la concertation puisque, bien évidemment, le dialogue se poursuit.

Je vous remercie de mettre vos téléphones portables en mode silencieux et je passe la parole aux représentants de RTE, Éric THEBAULT et Gaëlle CHEVREAU.



2. Le projet et la concertation

Cf. diaporama de présentation

2.1. Actualités et questions générales

Éric THEBAULT, pilote du projet Celtic Interconnector

Bonsoir à tous. Je suis Éric THEBAULT, directeur du projet pour RTE et je suis accompagné de Gaëlle CHEVREAU, qui est responsable de la concertation.

Un petit rappel sur le projet Celtic Interconnector : c'est une liaison électrique directe entre la France et l'Irlande, en courant continu, qui relierait le poste de La Martyre en 400 kV en France au poste de Knockraha dans le comté de Cork, en Irlande, qui est un poste en 220 kV. La mise en service de ce projet est envisagée pour 2026. C'est un projet de 575 km environ, dont 500 km en mer et 75 km de liaison souterraine terrestre en France et en Irlande.

C'est un projet d'une puissance de 700 mégawatts (MW). Le coût du projet est aujourd'hui estimé à 930 millions d'euros. Nous avons soumis une demande d'investissement aux deux régulateurs français et irlandais pour qu'ils définissent les conditions dans lesquelles pouvait se faire ce projet. Les régulateurs avaient publié une décision en avril dernier précisant dans quelles conditions ce projet pouvait être réalisé, c'est-à-dire avec un partage du coût d'investissement qui avait été acté à 65 % pour l'Irlande et à 35 % pour la France.

Les régulateurs avaient aussi souhaité vivement que ce projet bénéficie d'un soutien de la part de l'Union européenne. Nous avons obtenu le 2 octobre 2019 une subvention de 530 millions d'euros.

Ce petit schéma pour illustrer comment serait financé ce projet : vous voyez que sur les 930 millions d'euros qui est donc l'estimation du coût à ce jour, nous avons une subvention de 530 millions d'euros, les coûts restant à la charge des gestionnaires de réseaux sont de 260 millions d'euros pour le gestionnaire de réseau irlandais et de 140 millions d'euros pour le gestionnaire de réseau français.

Nicolas CAMOUS

C'est effectivement un point important parce que lors de la concertation, ce sujet n'était par définition pas éclairci, donc on ne pouvait pas répondre à la question « combien cela va coûter à chacun ? ».

Éric THEBAULT

Oui, c'est un point qui est clarifié maintenant.

Gaëlle CHEVREAU, responsable de la concertation

Nous sommes en phase de concertation, qui a débuté l'année dernière en 2019 et nous terminerons par les travaux et la mise en service qui est prévue pour 2026.



Aujourd'hui, maintenant que le fuseau de moindre impact est retenu – nous y reviendrons au cours de la réunion –, nous pouvons préparer les dossiers de demande d'autorisation qui comportent en pièce maîtresse l'étude d'impact du projet, impact environnemental au sens large. Cette étude d'impact fera ensuite l'objet d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction de nos dossiers de demande d'autorisation, enquête qui devrait se tenir en 2021, de sorte à avoir en 2022 les autorisations nécessaires au démarrage des travaux.

S'agissant plus précisément de la concertation, jusqu'à la réunion d'aujourd'hui de présentation du fuseau de moindre impact : deux réunions plénières dans le cadre de la concertation dite « Fontaine » se sont tenues sous l'égide de la sous-préfecture de Morlaix, l'une au mois de décembre 2018, qui avait permis de valider une aire d'étude, la seconde au mois de juillet 2019, au cours de laquelle ont été présentées différentes options de fuseau de moindre impact, au sein de cette même aire d'étude. C'est l'option qui a été retenue que nous allons vous présenter ce soir.

En parallèle de cette concertation « Fontaine » s'est tenue une concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, donc je remercie Mme BESSES qui vient de nous rejoindre, et qui sera rejointe ensuite par Mme GUICHAOUA. Cette étape a mobilisé très largement le public et nous remercions tous ceux qui ont participé aux différents temps, des réunions publiques mais pas uniquement, il y a eu également des cercles de travail thématiques. Ces actions vers le public se sont terminées au mois d'avril 2019 et ont très largement nourri et fait évoluer les propositions de fuseaux de moindre impact, jusqu'à la proposition finalement retenue.

La poursuite de la concertation s'opère maintenant, toujours sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public et nous sommes accompagnés par Mmes BESSES et GUICHAOUA jusqu'à l'enquête publique prévue pour 2021.

Karine BESSES, garante de la concertation

Bonsoir à tous, excusez mon retard, je viens du Morbihan.

Très rapidement je vais préciser ce qu'est le rôle de garant de concertation. Depuis une loi passée en 2016 notamment, l'État a souhaité pouvoir garantir davantage les concertations qui sont obligatoires sur certains gros projets comme celui-ci ou sur certains projets qui ont un impact sur l'environnement. La CNDP nomme des garants sur les projets.

Nous sommes vraiment un tiers neutre, nommées par la CNDP et nous sommes là pour observer comment se passent les débats, la manière dont doit se passer la concertation. On réfléchit avec les maîtres d'ouvrage et on leur donne notre avis sur les propositions qu'ils nous font, par rapport à la façon d'animer les réunions publiques, d'aller au plus près du public pour essayer de toucher le plus large public, pour informer sur le projet, pour permettre un débat du grand public et pour permettre au grand public de se manifester, de poser des questions, de donner son avis.

On est là pour veiller aussi à la manière dont tous les avis qui se sont exprimés pendant la concertation sont intégrés aux propositions de RTE lorsqu'il fait ici sa proposition du fuseau de moindre impact. C'est vraiment une garantie supplémentaire que l'État a mise en place pour faire en sorte que ces moments de concertation soient menés à la satisfaction de tous, soient utiles au projet et au bien commun.

Nous avons suivi le processus de concertation et nous avons fait un bilan de la concertation, c'est notre devoir en tant que garants de faire des bilans de la concertation. Ce bilan est disponible sur le site de RTE et sur celui de la CNDP.

Je vais aller très rapidement pour qu'on soit davantage concentrés sur le futur, mais le bilan que nous avons fait de cette concertation était plutôt positif. Pour ce qu'on a pu observer, il y a eu possibilité à chacun de donner son avis que ce soit par exemple pendant



des stands mobiles que RTE a pu faire sur tout le territoire, il nous a semblé que le grand public et les acteurs avaient pu s'exprimer, poser des questions, que les personnes avaient reçu des réponses et que la concertation avait permis de faire participer différents acteurs du territoire pour améliorer le projet sur un certain nombre de points.

Nous avons exprimé un avis vraiment favorable. La volonté pour la suite est que la concertation ne s'arrête pas forcément là mais qu'entre aujourd'hui et le moment où les travaux vont avoir lieu, ce qui nous amène à très longtemps, ou le moment où on va avoir la déclaration d'utilité publique, notre préconisation auprès du maître d'ouvrage dans le rapport est de continuer à informer le public, vous, sur ce qui est en train de se passer sur le projet, d'où cette réunion publique aussi aujourd'hui. C'est de continuer à expliquer ce que sont les réseaux de transport d'énergie, ce qu'est une interconnexion entre l'Irlande et la France, ce qu'elle apporte à la France, à l'Europe, à la Bretagne, etc. Donc c'est continuer à expliquer, ce ne sont pas toujours des projets faciles à comprendre, et de faire preuve de pédagogie là-dessus, ce que RTE a commencé à faire avec des petites vidéos, des éléments pour expliquer.

Nous avons aussi demandé à RTE que la concertation, ou l'information, soit élargie au-delà des 20 communes de l'aire d'étude au niveau France et après au niveau européen d'autant qu'il y a des grosses sommes d'argent en jeu, vous l'avez vu. Le sujet est donc comment on informe et on concerte plus largement un public au niveau national et voire au-delà.

N'hésitez pas à venir me voir à la fin de la réunion si vous avez des questions sur la concertation ou sur notre avis, si vous le souhaitez.

Nicolas CAMOUS

Merci beaucoup Mme BESSES. Nous allons essayer de suivre une des recommandations que vous avez formulées parce que je vais demander à Alain DAVRIU de me rejoindre et, maintenant qu'on sait que l'Europe met des sous, on va essayer de faire avec vous, Mesdames et Messieurs, un point sur la politique énergétique européenne en une vingtaine de minutes.

Alain DAVRIU, RTE, Attaché de direction aux Affaires européennes

Je vais pour présenter les objectifs et les ambitions d'un projet comme Celtic, mais en le situant dans une perspective européenne.

De longue date l'Europe, plus exactement la Commission européenne, nourrit des ambitions et des objectifs en matière environnementale et notamment en matière énergétique. En matière environnementale, l'objectif cible à l'heure actuelle est d'atteindre en 2050 une Europe décarbonée, donc qui ne produit plus de CO₂. Mais 2050, c'est loin et pour y aller, il y a des étapes intermédiaires.

Une étape intermédiaire est 2030 avec un certain nombre d'objectifs que la Commission européenne a assignés à l'Europe et qui sont déclinés de la façon suivante :

- la réduction des gaz à effet de serre, 40 % de réduction par rapport au niveau de 1990 ;
- 32 % de la consommation finale d'énergie assurée par les énergies renouvelables, du solaire, du photovoltaïque, de la biomasse, de l'hydraulique ;
- et également l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout ce qui est usages de l'électricité (les frigos, etc.) plus performants que ce qu'ils ne sont aujourd'hui.

La Commission européenne, c'est une entité, elle n'a pas de baguette magique. Ces objectifs-là sont à mettre en œuvre par les États et ils sont censés le faire au travers de



ce qui s'appelle maintenant les Plans Énergie-Climat. Ainsi la France a publié son Plan Énergie-Climat récemment et l'Irlande devrait le faire d'ici à la fin de l'année 2019.

Un autre élément qu'il faut que vous ayez en tête, c'est pourquoi le système électrique a autant d'importance dans la logique de politique énergétique européenne que je viens d'évoquer : le système électrique européen est parmi les plus forts contributeurs de la production d'électricité ; en revanche, il y a une contrepartie intéressante du système électrique, c'est le réseau. Le réseau de grand transport électrique et ses interconnexions est un maillage qui s'étend sur la totalité de l'Europe, et on va voir quel est l'intérêt que la Commission européenne et les États membres voient dans ce réseau pour l'atteinte de ces objectifs.

Les Plans Énergie-Climat sont très axés sur le développement des énergies renouvelables. Ce visuel permet de voir au niveau de l'Irlande une croissance très significative de la puissance éolienne installée. On voit qu'en 2010, on est à des niveaux assez faibles, avec des perspectives de croissance qui sont importantes. L'énergie éolienne en Irlande doit représenter à peu près le quart de la production disponible. L'objectif affiché par les Irlandais est d'avoir une dizaine de gigawatts (GW) – un GW représente 10 000 mégawatts (MW) – de production éolienne onshore et offshore installée. Il faut avoir en tête que 10 MW installés en moyenne, sachant que l'Irlande est un pays plutôt favorable en matière d'énergie éolienne, c'est un tiers de cette puissance qui sera disponible.

Nicolas CAMOUS

Disponible en permanence ?

Alain DAVRIU

En permanence, parce que les éoliennes ne tournent pas tout le temps. Côté français, il y a un développement également très soutenu de l'éolien terrestre et du photovoltaïque. Le système électrique français, c'est à peu près 18 fois la taille du système électrique irlandais. Pour revenir sur l'intérêt d'un réseau, il faut savoir que l'Europe de l'électricité est en fait très diverse. Mon propos au travers de ces trois représentations, est de vous montrer la disparité des moyens de production disponibles en Europe.

La carte à gauche représente la proportion de moyens thermiques classiques, c'est-à-dire du gaz ou du charbon, dans les parcs de production, qui sont très contributeurs en émissions de CO₂. On voit en particulier des pays comme la Pologne qui sont très utilisateurs de ces sources de production. On voit également l'Allemagne. Mais tout cela s'explique très naturellement, du simple fait qu'en Allemagne et en Pologne, on a du charbon.

Nicolas CAMOUS

Effectivement, pour qu'on comprenne bien, plus c'est vert plus il y a de carbone ?

Alain DAVRIU

Exactement, et plus c'est jaune, plus à priori c'est décarboné.



Nicolas CAMOUS

Donc on n'est pas si mal que cela en France, parce que parc nucléaire...

Alain DAVRIU

Oui, et également de l'hydraulique. 80 % de la production française est décarbonée, c'est très important.

Le schéma du milieu représente la part du nucléaire dans les parcs de production des différents pays européens. On voit que la France est leader en la matière, par contre des pays comme l'Allemagne ont une contribution assez faible.

Plus à droite, nous avons la proportion des énergies renouvelables dans la consommation. On voit aussi une Europe très diverse, avec des pays pour lesquels la pénétration des énergies renouvelables est très importante, on le voit en particulier au niveau des pays nordiques, notamment avec la Norvège où l'hydraulique est très important, par contre il y a d'autres pays comme la Pologne où l'on est uniquement à 13 %.

Ce que montre également ce schéma est que tous les pays européens, en termes de potentiel d'énergies renouvelables, ne sont pas équivalents. Il est clair qu'en termes de photovoltaïque, les pays situés au sud de l'Europe seront naturellement favorisés, et en termes d'éolien ce sera naturellement plutôt les pays au nord de l'Europe qui ont des potentiels importants. Tout l'intérêt de l'Europe, de la population européenne, est de faire en sorte que ces potentiels à la fois éoliens et photovoltaïques soient exploités du mieux possible.

Pour conclure sur ces cartes et représentations, ces configurations qui sont très diverses ont pour intérêt d'être très complémentaires. Les productions fortement carbonées ont l'intérêt d'être flexibles, c'est-à-dire qu'on peut les appeler à tout moment, et donc elles ont un intérêt manifeste en termes de sécurité d'approvisionnement.

Nicolas CAMOUS

Un point à préciser peut-être, M. DAVRIU, c'est qu'on est sur un sujet, la production électrique, qui est assez particulier parce qu'en fait, on ne peut pas stocker l'électricité. Ce que vous dites est à la lumière de cela.

Alain DAVRIU

Elle se stocke très très difficilement en effet.

Nicolas CAMOUS

Il faut produire au moment où en a besoin.

Alain DAVRIU

Exactement, et s'il y a une défaillance à un moment donné d'une source de production, naturellement le système électrique ne va pas tolérer qu'il y ait un déséquilibre entre la demande et l'offre. Instantanément, il faut trouver des sources qui vont compenser le moyen de production qui vient de disparaître, d'où l'intérêt du réseau.



De la même façon, ce que l'on voit est qu'on a des sources de production qui sont à des coûts assez différents. L'intérêt d'avoir cette diversité est que, avec l'utilisation du réseau et la mise en commun de ces moyens de production, on va pouvoir faire appel aux moyens de production les moins coûteux à chaque instant. Il y a un intérêt économique à la maille européenne.

Tous les pays européens ne sont pas égaux en termes de potentiel d'énergies renouvelables, et l'intérêt de l'Europe est de pouvoir exploiter au mieux ces potentiels, qu'ils soient photovoltaïques au sud ou éoliens au nord, et tout l'intérêt du réseau est de permettre la mise en commun de ces moyens de production.

Nicolas CAMOUS

Pour bien comprendre, un pays qui dirait je n'ai pas de soleil ou je n'ai pas de vent et je suis obligé de faire appel à des modes de production fossiles, l'Europe dit on va vous développer des réseaux pour vous permettre d'aller chercher ces énergies renouvelables là où elles sont produites, puisque vous vous ne pouvez pas le faire.

Alain DAVRIU

Oui, à l'horizon 2050.

Par rapport à ce que je viens de présenter, quelles conclusions peut-on tirer en termes de bénéfiques des interconnexions ?

Le premier bénéfice est celui de faciliter les mouvements d'énergie en Europe. C'est en fait une libre circulation des électrons d'Est en Ouest et du Nord au Sud. L'intérêt est de constituer un marché de l'énergie unique en Europe, sachant que l'intérêt d'un marché, comme j'essaierai de vous le démontrer après, est d'essayer d'avoir une énergie au moindre coût pour l'ensemble de la collectivité européenne.

Le deuxième intérêt des interconnexions, on a déjà un peu évoqué le sujet, est de renforcer le secours mutuel entre les pays et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement. Comme je vous le disais, le système électrique ne tolère pas les déséquilibres entre la consommation et la production. Imaginez une balance : à chaque instant il faut que les deux fléaux de la balance soient à l'équilibre. Et si à un moment donné un pays est défaillant parce qu'une source de production vient de disparaître, il faut qu'instantanément il y ait une source de production complémentaire, sinon cela peut-être un black-out. Le réseau va permettre justement le règlement de ces équilibres de façon rapide et instantanée.

Nicolas CAMOUS

Donc plus le réseau est dense et maillé, plus on ouvre de possibilités de secours.

Alain DAVRIU

Exactement. Le dernier point, c'est permettre un large développement des énergies renouvelables, je le redis : c'est permettre d'exploiter au mieux les potentiels de production d'énergie renouvelable qui existent en Europe, qui sont très différents et très marqués en fonction des localisations géographiques pour le photovoltaïque et l'éolien.

Voilà l'intérêt des interconnexions. Par rapport à cela, la Commission européenne a de grandes ambitions. L'objectif est d'essayer d'identifier quelles sont les infrastructures qui



sont les plus nécessaires à l'atteinte des objectifs que j'évoquais tout à l'heure, de décarbonation, de mise en œuvre d'un marché et de secours.

Pour ce faire, ce n'est pas de la divination : il est nécessaire de faire des études à grande échelle, et cela est de la responsabilité de RTE avec l'ensemble de ses collègues européens de réaliser périodiquement, en pratique tous les deux ans, des études à grande échelle qui vont permettre d'identifier quelles sont les infrastructures électriques, et plus spécifiquement quelles sont les interconnexions nécessaires pour faire émerger les renforcements nécessaires pour atteindre les objectifs. Sachant que construire des infrastructures électriques peut prendre du temps, et même beaucoup de temps, il est nécessaire de se projeter à des échéances assez éloignées, c'est pour cela qu'on fait des études à une dizaine d'années.

Le deuxième aspect qu'il est intéressant de souligner par rapport à la politique européenne est qu'identifier les infrastructures, c'est bien, mais il faut aussi accompagner leur développement. Là, le principe que met en œuvre la Commission européenne, c'est d'identifier les élèves les plus méritants, c'est-à-dire les infrastructures qui sont vraiment essentielles pour régler les principaux problèmes que j'évoquais tout à l'heure. Sachant que les études ont permis d'identifier quels sont les problèmes les plus critiques.

Nicolas CAMOUS

La Commission européenne a donc considéré que Celtic Interconnector est un bon élève puisqu'elle accorde une subvention de plus de 500 millions d'euros ?

Alain DAVRIU

Effectivement. Les meilleurs élèves sont qualifiés de « Projets d'intérêt commun ». Pour identifier les Projets d'intérêt commun, il y a ces études, qui vont permettre de caractériser à la fois au plan économique et au plan technique l'intérêt des différents projets. Il ne suffit pas d'avoir de la valeur d'un point de vue technique et d'un point de vue économique pour être désigné Projet d'intérêt commun et surtout cela ne suffit pas pour justifier d'un appui de la part de la Commission européenne, comme a pu en bénéficier le projet ainsi que le rappelait Éric THEBAULT tout à l'heure, avec la subvention qui nous a été versée.

Il faut arriver à faire la preuve, et nous avons réussi à faire la preuve, qu'un projet comme Celtic apportait des éléments notamment en termes de solidarité électrique vis-à-vis de l'Irlande. En effet les Projets d'intérêt commun doivent pouvoir justifier d'être soit particulièrement innovants d'un point de vue technologique, soit particulièrement performants d'un point de vue de la sécurité d'alimentation, donc d'être particulièrement importants sur le secours mutuel qu'ils peuvent apporter entre les pays, soit contribuer à la solidarité électrique, c'est-à-dire permettre en particulier à des pays qui sont à la périphérie de l'Europe d'avoir une meilleure accroche électrique avec le marché unique de l'électricité.

Nicolas CAMOUS

Maintenant, nous allons passer en cas pratique. M. DAVRIU a préparé des exemples pour bien illustrer ce qu'il se passe à un instant « t », quand on a besoin d'énergie électrique à un endroit, par exemple entre la France et l'Irlande. Premier cas, on n'a pas d'interconnexion, c'est la situation actuelle, que se passe-t-il ?



Alain DAVRIU

Ce que j'essaie d'illustrer est l'intérêt des interconnexions et leur influence sur le marché. Tout ce que je vous ai dit jusqu'à maintenant était assez conceptuel. Je vais essayer de montrer maintenant sur un exemple très précis et j'insiste, c'est un exemple très simplifié. Il est éminemment critiquable mais il a principalement une vertu pédagogique.

Ici, la situation est la suivante : nous avons l'Irlande d'un côté, la France de l'autre, et aucune interconnexion entre les deux. Comment fonctionne le marché de l'énergie ? Je vous présente le fonctionnement d'un marché de « gros », le « Rungis » de l'électricité, sachant qu'il y a un produit unique, le kilowattheure, et qu'on connaît précisément la quantité de kilowattheures qui va être échangée sur ce marché, en l'occurrence la puissance appelée par l'ensemble des Irlandais et des industries irlandaises.

Nicolas CAMOUS

Donc, ce soir, à cet instant, l'Irlande a besoin de 6 GW, le chiffre qui est en haut.

Alain DAVRIU

Voilà, 6 000 MW. Le problème est : comment satisfaire ces 6 000 MW ? Pour ce faire, l'Irlande dispose de moyens de production, très différents : elle a du charbon, de la tourbe, du gaz, des énergies renouvelables autres comme de la biomasse par exemple, et elle a de l'éolien.

Le chiffre qui est au-dessus est la capacité de production dans chacune de ces sources. Typiquement, à l'heure indiquée, il y a 6,1 GW d'éolien disponibles. Et ici il y a les coûts auxquels ces moyens sont mis à disposition par les producteurs.

Juste une parenthèse mais elle est d'importance : le zéro mégawattheure ici pour l'éolien, c'est uniquement pour illustrer le fait qu'il y a des obligations d'achat sur les énergies renouvelables. En fait, les États mettent en œuvre des moyens destinés à favoriser le développement des énergies renouvelables, mais ayez bien en tête qu'en aucun cas, la production d'énergie renouvelable est gratuite.

Nicolas CAMOUS

Mais elle est beaucoup moins chère que les autres.

Alain DAVRIU

Oui, c'est cela mais surtout l'idée est de dire, sur le marché de l'énergie qui est là, il y a une obligation d'achat et donc l'éolien va être appelé en premier.

Pour atteindre les 6 GW, on va commencer par appeler les moyens de production les moins chers. On va commencer par utiliser les 0,9 GW d'énergie renouvelable « autre » et ensuite l'éolien, jusqu'à atteindre les 6 GW. C'est donc une situation plutôt favorable en termes économiques puisqu'on se situe avec un coût marginal nul en Irlande.

Maintenant, en France à la même heure, la demande est supérieure. Typiquement, c'est une demande de pointe d'hiver, avec un hiver assez prononcé. La demande est de 96,7 GW et les moyens de production disponibles permettent de répondre à cette consommation. En particulier nous avons du nucléaire, du gaz, des turbines à combustion fioul, du solaire et de l'éolien. La ligne du dessus indique quels sont les volumes pour



chacun des moyens de production disponibles et cette ligne les coûts auxquels ces différents moyens de production sont disponibles.

De la même façon, on va essayer d'atteindre les 96,7 GW en allant chercher progressivement les moyens de production en partant des moins chers. Donc on commence par aller chercher les moyens à coût marginal nul, d'abord de l'éolien, ensuite du photovoltaïque, ensuite le moyen le plus économique c'est le nucléaire, le moyen suivant le plus économique c'est le gaz, et malheureusement parce qu'il manque toujours, il faut aller chercher dans les turbines à combustion qui sont très chères. Le coût marginal auquel on arrive à satisfaire la consommation d'énergie en France, c'est le dernier moyen de production appelé, c'est 150 € du mégawattheure.

Alors, comment l'interconnexion peut-elle être utile ? Ce qu'on a vu est que l'Irlande a de l'énergie disponible, pas chère, et la France a besoin de baisser ses coûts.

Maintenant, avec l'interconnexion Celtic, on a 700 MW entre l'Irlande et la France. Pour l'Irlande, avant qu'elle ne soit interconnectée avec la France, sa demande était de 6 GW. Avec l'interconnexion de 700 MW, sa consommation « fictive » va devenir 6,7 GW puisqu'on rajoute Celtic. Toujours le même dispositif pour satisfaire la demande, on empile les moyens de production par ordre de coûts croissants. Compte tenu de la disponibilité en termes d'énergies renouvelables, on arrive à satisfaire les 6,7 GW en consommant de l'éolien et une autre source d'énergie renouvelable. Côté irlandais, on est toujours avec zéro mégawattheure en coût marginal. Cela ne change rien, Celtic ou pas. Mais on aurait pu avoir une autre situation avec moins d'éolien et Celtic aurait permis d'aller chercher du gaz par exemple.

Côté français, avec l'apport de Celtic, on ne doit plus satisfaire 96,7 GW mais 96,7 moins 0,7 qui est l'apport de Celtic.

Comment satisfait-on ces 96 GW ? Toujours pareil, en empilant les moyens de production, en allant chercher les moins chers. On commence par de l'éolien et du photovoltaïque, on continue toujours par du nucléaire, puis du gaz. Sauf que maintenant, avec l'apport de Celtic, on était à 96,7 GW avant, avec l'apport de Celtic on revient dans la partie production de gaz.

Nicolas CAMOUS

On a fait venir le courant d'Irlande et on n'a plus à faire appel à la source la plus chère.

Alain DAVRIU

Oui, cela permet en France de diminuer la source d'appel la plus chère et donc de passer du fioul au gaz. On se retrouve donc bien avec les 96 GW, avec un coût du marché qui est un coût du gaz. Au lieu de satisfaire l'ensemble de la demande française à un coût marginal de 150 € du mégawattheure, on va la satisfaire à un coût de 45 € du mégawattheure.

On voit très clairement sur un exemple en quoi la mise en œuvre des interconnexions, au travers du marché de l'électricité, peut aider en certaines circonstances à baisser les coûts de l'énergie, notamment en France.

Un dernier visuel un peu conclusif sur les interconnexions : Celtic n'est pas un cas d'espèce ni un cas isolé au niveau des interconnexions que développe la France. En fait, il y a un exercice auquel RTE s'est livré récemment à la demande des pouvoirs publics, c'est la loi qui l'invite à faire cet exercice périodiquement, qui est le Schéma de développement du réseau, le fameux « SDDR », qui peut être consulté sur internet – il est à la consultation à l'heure actuelle.



En regardant ce Schéma, on voit quelles sont les perspectives côté français en termes de développement des interconnexions sur les différentes frontières, sachant que l'objectif nominal affiché en termes d'augmentation des capacités est de, globalement, multiplier par deux les capacités d'échanges entre la France et ses voisins d'ici à 2035. J'insiste bien, c'est un objectif, sachant que cet objectif va être challengé notamment sur des aspects économiques. Toutes les interconnexions qui sont présentées-là ne se feront certainement pas si au moment où on réalise les études, on s'aperçoit qu'il y a un intérêt très limité à les réaliser.

Par contre, ce qu'il faut avoir clairement en tête par rapport à la situation actuelle est qu'avec la volonté affichée de la France de développer les énergies renouvelables en matière d'électricité, on va se retrouver avec des sources intermittentes en plus grand nombre et de ce fait, de temps en temps des risques de pénuries entre guillemets, et donc la nécessité de pouvoir aller collecter de l'énergie hors des frontières pour pouvoir gérer cette intermittence.

Nicolas CAMOUS

Merci beaucoup M. DAVRIU pour ces éclairages. Vous avez la parole, Mesdames et Messieurs.

2.2. Échanges avec les participants (questions-réponses)

Marie-Claire HÉNAFF, maire de Saint-Vougay

Ce n'est pas une critique par rapport au projet, c'est une remarque : les cartes que vous avez présentées sont des cartes qui datent de 2015 et on s'aperçoit quand même que depuis quelques années, il y a une prise de conscience importante par rapport aux énergies renouvelables, et que les taux ont changé de façon importante depuis au moins trois ans.

Alain DAVRIU

Vous avez tout à fait raison. Mon propos était essentiellement d'illustrer qu'il y a une certaine diversité qui persiste encore au niveau européen, et d'alimenter mon raisonnement sur l'intérêt du réseau. Mais vous avez raison, les pourcentages qui sont là sont pour certains datés.

Un participant

J'ai écouté avec attention l'illustration, effectivement comme l'a dit Mme le Maire de Saint-Vougay, avec des chiffres qui ont été à une époque mais qui ne sont plus réels aujourd'hui. Je suis producteur de photovoltaïque depuis 8 ans, je produis et je transfère dans le réseau, le problème est que j'aimerais bien consommer cette électricité, mais que quand il fait froid et que c'est nuageux, je ne produis plus. En été je produis 20 à 22 kW par jour. Comment est-ce que je pourrais stocker cette énergie pour pouvoir la consommer ?

Alain DAVRIU

Je ne suis pas certain d'avoir les connaissances techniques nécessaires pour répondre. Les batteries sont la technologie la plus immédiate à laquelle on peut penser, on peut aussi stocker en chauffant de l'eau et produire de la vapeur qui peut produire elle-même de



l'énergie électrique. C'est tout le problème de l'intermittence que vous mettez en évidence, les travaux sont en cours pour essayer d'améliorer les capacités de stockage et toutes formes permettant de flexibiliser les énergies renouvelables.

Nicolas CAMOUS

Mais pour l'instant, il n'y a pas de solution extrêmement satisfaisante ?

Alain DAVRIU

Si, les batteries, sous des formes diverses et variées, avec des batteries qui peuvent ressembler à ce que l'on a dans nos voitures, jusqu'à des batteries avec des substances chimiques de plus en plus élaborées. Le problème est ensuite de travailler sur la réduction des volumes. Malheureusement, je ne sais pas répondre avec plus de précisions à votre question.

Nicolas CAMOUS

En complément à la question de Monsieur, est-ce qu'en France on a le droit de produire son électricité et de l'utiliser pour soi ?

Alain DAVRIU

Vous vendez votre électricité au réseau, il y a le principe d'un acheteur unique qui va vous acheter à un prix déterminé votre énergie. Effectivement vous allez mettre cette énergie sur le réseau, mais si vous êtes au pied même de la source de production et que vous êtes le consommateur, naturellement vous allez faire de l'autoconsommation. Mais en pratique, contractuellement parlant, vous la mettez à disposition sur le réseau.

2.3. Description du fuseau de moindre impact (FMI) retenu

Gaëlle CHEVREAU

Les cartes sont affichées dans la salle. Voici présenté à l'écran, en trait bleu, au sein de l'aire d'étude qui elle est cerclée de violet, le fuseau de moindre impact tel qu'il a été validé le 25 octobre par le ministère de la Transition écologique et Solidaire.

Quand vous voyez deux traits, j'ai eu l'occasion de le dire à d'autres réunions, ce ne sont pas les deux câbles, ce sont juste les limites du fuseau et au sein de ce fuseau sera installé l'ouvrage électrique complet, à savoir une liaison électrique souterraine, une liaison électrique sous-marine qui n'apparaît pas sur cette carte, une station de conversion au niveau du poste électrique de La Martyre et une chambre d'atterrissage au niveau de la commune de Cléder, sur le site de Kéradenec, au sein de laquelle seront raccordés les câbles souterrains et sous-marins.

L'élaboration de ce fuseau a vraiment été un travail, j'ai envie de dire « d'équipe », on a travaillé avec vous, j'ai reconnu beaucoup d'entre vous dans la salle ce soir qui ont contribué, notamment au travers des cercles de travail, sur la base de différentes options qui nous semblaient possibles et que nous avons fait évoluer avec tous les avis qui se sont exprimés.

En particulier, on a cherché à concilier au mieux les enjeux environnementaux, d'environnement naturel, les enjeux humains bien entendu et aussi les enjeux agricoles



qui ont été, dès le début de la concertation, relevés comme des enjeux assez prégnants sur ce territoire. On peut réduire les impacts agricoles très fortement avec une étroite collaboration avec la profession agricole. Le corollaire est que nous avons un linéaire important qui sera, pour la liaison souterraine, soit dans la chaussée et ses accotements, soit à proximité immédiate de la chaussée, ce qui réduit aussi les impacts environnementaux.

Je vous invite à prendre connaissance, si vous avez des points particuliers, des cartes zoomées qui sont affichées au fond de la salle. Nous serons disponibles en fin de réunion pour vous répondre ou vous expliquer tel ou tel aménagement si vous avez des questions. Nous avons déjà fait cet exercice-là au mois d'avril sur une majorité des aménagements que nous avons proposés, mais pas forcément tous, alors n'hésitez pas à nous poser des questions à ce moment-là sur les zones qui vous concernent plus précisément.

Nicolas CAMOUS

Le mois d'octobre a été faste : début octobre, la Commission européenne a dit d'accord pour le projet et à la fin du mois le ministère qui dit d'accord sur le fuseau.

Gaëlle CHEVREAU

Oui. Pour les personnes qui ne connaîtraient pas déjà le projet, les quatre diapos suivantes sont un rappel des installations à construire et qui vont permettre ensuite de vous éclairer sur la suite des études à mener :

- vous avez une photo d'une chambre d'atterrissage réelle, plusieurs d'entre vous l'ont déjà vue, en cours de construction sur une interconnexion entre la France et l'Angleterre à Merville-Franceville : c'est un ouvrage entièrement souterrain où se raccordent les câbles sous-marins et souterrains, d'environ 15 mètres sur 3 mètres. Au niveau du site de Kéradennec, il y aura un passage dit « en sous-œuvre » entre la terre et la mer, avec un câble qui ressortira en mer à plusieurs centaines de mètres de la côte. C'est une technique particulière utilisée dans ce terrain-là, qui fera qu'il n'y aura aucun impact au moment des travaux sur le trait de côte. Ici, vous avez des photos sur le même chantier de l'arrivée des fourreaux sur la liaison IFA2 de raccordement entre la France et l'Angleterre qui est en travaux, et on voit qu'on peut continuer de pratiquer la plage grâce à cette technique de passage en sous-œuvre ;
- la station de conversion est un équipement qui comporte un bâtiment qui sert à transformer le courant alternatif en courant continu et réciproquement. Il y a des équipements pour un bâtiment qui fera environ 5 000 m², avec une hauteur maximale de 20 mètres et qui sera installé sur une superficie d'environ 4 hectares. Ce sera le seul équipement visible de l'ensemble de la liaison Celtic Interconnector. Il y aura également un petit morceau de liaison électrique souterraine entre la station de conversion qui est donc à construire et le poste électrique qui existe déjà au niveau de La Martyre.

Nicolas CAMOUS

Juste avant d'aborder le dernier point, Mme CHEVREAU l'a dit, pour les questions de détails sur le fuseau, on verra cela à la fin de la réunion en se mettant sur les cartes qui sont beaucoup plus précises que ce que l'on peut avoir à l'écran. Est-ce qu'il y a des questions



ou des remarques, Mesdames et Messieurs, sur la démarche de détermination de ce fuseau ?

2.4. Échanges avec les participants (questions-réponses)

Un participant

Où sera construit le bâtiment de 5 000 m² ?

Gaëlle CHEVREAU

L'emplacement de la station de conversion a aussi fait l'objet de la concertation et de la validation de l'ensemble du fuseau par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle sera située juste à l'ouest du poste électrique existant à La Martyre. On verra très bien sur les cartes, c'est un endroit où le fuseau s'élargit. Je pourrai vous montrer très précisément où sont les 5 hectares juste à côté du poste électrique ; il a été proposé 5 hectares mais nous n'aurons besoin que de 4.

Un participant

Il aurait été je pense intelligent dès à présent de contacter le propriétaire du terrain où se situera l'atterrissage à Cléder parce que ces personnes n'ont toujours pas reçu la visite des services de RTE ni les compensations financières prévues à leur égard. Je pense que le projet va commencer par-là, parler de tout le reste c'est une chose mais c'est un point important qu'il faudra prendre en compte dans les plus brefs délais.

Gaëlle CHEVREAU

C'est tout à fait prévu de rencontrer rapidement les propriétaires lorsque les sites sont identifiés un peu plus précisément. Je viens d'indiquer que le fuseau avait été validé formellement le 25 octobre, nous sommes maintenant le 14 novembre et effectivement, nous allons démarrer des prises de rendez-vous avec les propriétaires susceptibles d'être directement concernés.

Nicolas CAMOUS

Ce qui est la procédure habituelle ? On attend que le ministère ait validé le fuseau avant de prendre contact avec les propriétaires ?

Gaëlle CHEVREAU

Tout à fait.



2.5. Lancement des études techniques

Nicolas BLANC, RTE, responsable des études de tracé

Je serai responsable des études de tracé sur les 40 km de la partie terrestre du projet. Je suis accompagné par Joao DINIS, de la société Bouygues Énergies & Services, qui va nous appuyer sur cette question.

Maintenant que nous avons un fuseau assez restreint en termes de superficie, nous allons pouvoir mener un certain nombre d'études plus détaillées pour pouvoir proposer le tracé de détail qui va être soumis à l'enquête publique.

Nous avons besoin aujourd'hui d'une connaissance assez précise du terrain : le relief détaillé, les fossés, les talus, et la connaissance du sous-sol car nous allons enfouir les câbles à une certaine profondeur. Nous sommes sur un terrain qui est granitique, nous allons avoir besoin de connaître la profondeur du socle granitique pour pouvoir envisager le positionnement de la liaison et les modes opératoires pour les travaux.

RTE a missionné la société Bouygues pour réaliser ces études détaillées. Bouygues a un bureau d'études spécialisé dans les études techniques de détail pour les liaisons souterraines, c'est une entreprise qui a l'habitude de travailler pour RTE sur ces sujets. Je vais laisser la parole à M. DINIS pour présenter cette activité.

Joao DINIS, Bouygues Énergies & Services

Bonsoir à tous. Comme l'a indiqué Nicolas BLANC, nous sommes des habitués de la liaison souterraine, c'est notre cœur de métier. Je suis le responsable du bureau d'études liaisons chez Bouygues Énergies & Services, donc il est probable qu'on se voie sur le terrain parce qu'il y a des reconnaissances à faire, mon équipe ou moi verrons certainement plusieurs d'entre vous.

Pour mener à bien notre mission, nous avons besoin de nous entourer de certains experts tels que Helimap qui font des relevés topographiques héliportés. Il s'agira dans un premier temps avec un hélicoptère d'avoir une modélisation du relief, ensuite des géomètres à pied iront sur le terrain pour identifier avec plus de précisions tout ce qui est affleurant, regards, bouches à clé. Ce sont des choses que l'on ne voit pas forcément par hélicoptère, donc on a besoin de vérifier avec plus de détails ces choses-là.

L'objectif est la production d'un plan à une échelle assez précise, au 1/200^e, qui nous permettra, avec la connaissance des réseaux enterrés, de positionner au mieux la liaison, pour ne pas avoir de surprise lors de la réalisation des travaux.

Nicolas CAMOUS

M. DINIS, je pense notamment aux hélicoptères, aux choses qui vont se voir sur le terrain et faire du bruit, est-ce qu'on sait à quel moment arriveront ces hélicoptères ?

Joao DINIS

Il faut savoir que le vol dure 1 h 40 pour faire les 40 kilomètres. C'est un seul passage qui dure 1 h 40. Il y a des conditions de vol à respecter notamment au vu de la météo et des autorisations de la base aéronavale, c'est pour cela que le relevé n'a pas encore été réalisé



aujourd'hui, mais il va être fait prochainement, on espère avant la fin de l'année. Ensuite, il y aura le traitement des informations au sein de notre bureau d'études.

Nicolas CAMOUS

C'est un vol à basse altitude ?

Joao DINIS

C'est un vol à 250 mètres d'altitude en moyenne. On voit passer l'hélicoptère mais il passe comme un autre hélicoptère, on ne se rend pas forcément compte que c'est pour le projet. Sur le terrain, il y aura des passages à pieds de géomètres, plutôt en début d'année prochaine.

La deuxième entreprise qui travaille avec nous, qui fait des études géotechniques, est ECR Environnement. Comme le disait Nicolas BLANC leurs études nous servent à caractériser les sols. Cela nous permet d'identifier de façon très claire le type de sol qu'on va rencontrer et d'anticiper des difficultés pour la réalisation des travaux.

On peut voir sur la diapo en haut à droite le type d'engin utilisé pour ce genre de prestation. On a des mini-pelles qui viennent faire des sondages pour caractériser les sols, et aussi des carotteuses qui viennent prélever des carottes jusqu'à une certaine profondeur.

Nicolas CAMOUS

Des carottes, c'est-à-dire des tubes de terre ?

Joao DINIS

Oui, ils nous donnent les couches successives de la nature des sols.

Nicolas CAMOUS

Pourquoi va-t-on jusqu'à 20-30 mètres [*pour les carrotages*] alors qu'à priori le câble ne va pas être enterré à 20-30 mètres, en tout cas c'est ce que j'avais compris ?

Joao DINIS

La profondeur dépend de la zone. Si l'on est en pose courante, en tranchée traditionnelle, on n'ira pas aussi profond, cela n'aurait pas d'intérêt ; quand on est obligé de faire un passage en sous-œuvre, là on peut descendre à des profondeurs plus importantes.

Pour le projet, un passage en sous-œuvre est identifié pour passer la voie ferrée et l'Elorn. On va avoir recours à une autre entreprise, Optimum, qui est spécialisée dans les passages en forage dirigé. Elle va nous épauler pour le franchissement de ces deux obstacles. Il est possible aussi que vous rencontriez des gens de la société Optimum sur le terrain.



2.6. Échanges avec les participants (questions-réponses)

Un participant

Il va falloir faire des plateformes pour faire le forage dirigé ? Parce que j'imagine qu'on ne peut pas démarrer comme cela au coin d'un champ. Là on est dans des impacts qui sont quand même beaucoup plus importants que ce qu'on pourrait avoir lors d'une tranchée. Une tranchée, on peut imaginer que cela prend entre 5 et 10 mètres.

Moi je suis particulièrement concerné par la canalisation de gaz et j'ai appris assez tardivement d'ailleurs qu'on allait me faire un décapage sur deux parcelles, de l'ordre de 8 000 m² sur chaque parcelle. Il ne faut pas oublier d'en parler de ce problème-là.

Joao DINIS

Merci de votre question. Il est vrai que certaines fois pour installer des ateliers de forage, il est nécessaire de faire des décapages ou d'autres travaux pour pouvoir réaliser les puits d'entrée et de sortie. Il y a aussi pour cela des experts qui travaillent avec nous, qui nous disent, en fonction de la nature des sols en surface, si on a besoin de faire ces décapages, ou quels sont les types de protection nécessaires à utiliser lors de l'exécution des travaux, un platelage, des placages..., ce n'est pas tout le temps du décapage. C'est en fonction de la nature des sols aussi. Donc aujourd'hui, je n'ai pas la réponse à vous donner, mais ce sera pris en compte.

Un participant

Je voudrais rebondir sur le même exemple, sur la canalisation gaz. Pour la commune de Bodilis, on nous a demandé l'autorisation pour le même puits. Une route communale va être bloquée plusieurs mois. On a été avertis relativement tard, au niveau de l'étude on ne nous a jamais parlé de cela. C'est une chose, bloquer une route pendant plusieurs mois, je pense que la commune serait à même de demander une compensation, qu'est-il prévu dans ce cas-là ? C'est pour le passage sous la voie express.

Nicolas BLANC

La RN12 ?

Le même participant

Oui. Je pense que pour le câble électrique ce sera la même chose.

Nicolas BLANC

C'est justement tout l'objet des études de détail que nous allons maintenant commencer, de savoir comment on va franchir ce type d'obstacles sur notre chemin. Aujourd'hui, ce qu'on sait de manière à peu près sûre, c'est qu'on a les voies SNCF et l'Elorn à franchir à Kerfaven, là on est sûrs qu'on aura un passage en sous-œuvre et les types d'impacts que vous décrivez. Sur la RN12, M. DINIS est en train d'étudier si l'on peut passer sous un pont ou s'il faut passer en technique de forage sous la chaussée. Ce sont des choses que l'on



va étudier. L'objet des études est de trouver la meilleure solution avec le minimum d'impact et d'avoir un échange avec les personnes concernées, les exploitants agricoles, les propriétaires, les collectivités locales, pour minimiser les impacts et les anticiper au maximum.

Nicolas CAMOUS

Quel est le délai, M. BLANC ? Monsieur disait on a été prévenus assez tardivement, est-ce que vous savez dire à peu près, à partir du moment où vous avez les conclusions des études et que vous vous dites là par exemple il va falloir faire un décapage, entre le moment où vous savez et où vous prévenez les personnes concernées ?

Nicolas BLANC

La solution technique sera connue normalement au moment de l'enquête publique, c'est-à-dire fin de l'année prochaine-début 2021. On n'aura pas forcément tous les détails, par exemple la superficie qu'il va falloir décapier, est-ce que c'est du décapage, est-ce que c'est autre chose, est-ce qu'on met des plaques de répartition au sol pour faire la plateforme de forage, ces genres de choses ne seront pas forcément détaillées à ce moment-là parce que cela peut faire partie des modes opératoires de travaux. Mais ce sont des choses étudiées dès les études qui seront menées l'année prochaine, et qui seront prises en compte dans l'étude d'impact du projet.

Nicolas CAMOUS

Une commune par exemple aura donc quelques semaines ou quelques mois pour s'adapter ?

Nicolas BLANC

Oui. On parle de l'étude d'impact de l'enquête publique, c'est début 2021, les travaux commenceront en 2022 ou 2023, donc c'est quand même largement en amont.

Pour la route maritime, on est à peu près sur la même idée en mer, et on a notamment un point à étudier plus précisément, c'est l'atterrage. L'atterrage va se situer à Kéradenne et sera réalisé en forage dirigé depuis la terre vers la mer. On va sortir à quelques centaines de mètres du trait de côte. Depuis la validation du fuseau de moindre impact, la position de l'atterrage est maintenant connue et on va mener assez prochainement, l'année prochaine, des études détaillées géotechniques à la sortie du forage côté mer, dans les quelques centaines de mètres auprès de la côte au niveau de Kéradenne.

Un participant

Je voulais revenir sur les parcelles agricoles qui vont être traversées par la canalisation. Avez-vous prévu une concertation vraiment précise avec les agriculteurs pour les drainages, qui ne sont pas forcément toujours notés sur les plans, pour les canalisations d'eau, les remblais qui ont été faits dans certaines zones ? Est-ce qu'il est prévu de passer dessous ou est-ce qu'on va interrompre les drainages et les reconnecter après ? Pour l'alimentation des élevages, les sources sont souvent captées et sont des surfaces assez faibles, il ne faut surtout pas les dévier pendant trop longtemps.



Nicolas BLANC

Tout à fait. Il y a deux questions : celle de la concertation, évidemment que l'on va faire une concertation avec la profession agricole sur le tracé de détail. L'idée est d'avoir avec les études techniques des propositions de positionnement de ce tracé de détail et d'avoir des échanges avec vous, la profession agricole et aussi la Chambre d'agriculture qu'on rencontre demain matin justement pour initier cette partie-là avec eux. Il va y avoir tout un travail avec la Chambre d'agriculture, avec les exploitants concernés, sur le positionnement précis de la liaison.

La deuxième question est celle du mode opératoire pour le croisement des réseaux d'irrigation, de drainage. Effectivement, on sait qu'on va croiser un certain nombre de réseaux qui sont souvent beaucoup plus proches de la surface que notre câble, donc il va falloir qu'on creuse au-dessous. Évidemment pour nous, plus vous en savez, plus on en sait, mieux c'est. On va évidemment vous demander ce que vous savez sur le positionnement de ces ouvrages-là, et autrement on trouvera d'autres solutions pour essayer de les identifier, de les repérer et sinon ce sera des modes opératoires de travaux différents, pour essayer de préserver au maximum ces réseaux.

Nicolas CAMOUS

Il y a bien une prise de contact avec chaque exploitant, un par un, pour faire un diagnostic de la situation avec lui ?

Nicolas BLANC

Tout à fait.

Marie-Claire HÉNAFF, maire de Saint-Vougay

Je sais qu'aujourd'hui le tracé est encore assez large et il y aura encore énormément d'études qui vont être menées, par contre j'aurais voulu faire une recommandation : qu'au moins les mairies soient averties quand vous venez sur le terrain pour faire des études, Bouygues ou autre, parce qu'il n'y a rien de plus désagréable pour le maire que de voir des gens sur le territoire et de ne pas être au courant de ce qu'ils font.

Quand on est avertis, on a un bulletin, on y indique que des études vont être réalisées de telle date à telle date et comme cela tout le monde est au courant. Sinon même pour les propriétaires des parcelles, c'est désagréable de voir des gens sur les parcelles sans qu'on sache ce qu'ils font.

Nicolas BLANC

Tout à fait. Les propriétaires des parcelles sont nécessairement prévenus avant les opérations dans les parcelles, quand ce sont des parcelles agricoles les exploitants le sont aussi et effectivement les mairies et les autres collectivités locales seront prévenues alors peut-être pas parcelle par parcelle, mais de manière plus globale, des opérations dans les temps à venir sur leur commune.



2.7. La poursuite de la concertation

Gaëlle CHEVREAU

La concertation se poursuivra jusqu'à l'enquête publique prévue au premier semestre 2021, avec tout le monde même si l'on vient de parler là des questions agricoles. Ce sera dans la continuité avec Mmes BESSES et GUICHAOUA qui ont déjà suivi la concertation préalable qui s'est tenue au début de cette année 2019.

L'objectif est d'arriver à un tracé de détail qui soit aussi de moindre impact. Nous avons tous le souhait de récupérer auprès de vous les informations les plus précises possibles, si vous êtes concerné directement par le fuseau et si vous avez des choses à nous indiquer sur vos parcelles ou vos communes.

Nous prenons l'engagement de continuer à être transparents et à vous informer en publiant les décisions qui sont liées au projet, qui sont déjà publiées sur le site du projet, l'adresse va suivre juste après. Et nous aurons l'occasion d'organiser d'autres réunions publiques pour échanger avec vous et vous tenir informés. C'est non seulement vous tenir informés mais aussi permettre l'échange puisque ces réunions publiques auront lieu avant l'enquête publique. L'objectif est de bien informer le public que les dossiers déposés vont être soumis à enquête publique et que vous pourrez vous exprimer officiellement dans le cadre de l'enquête publique. Vous serez invités à des réunions publiques dans les deux-trois mois qui précéderont l'enquête publique. Aujourd'hui le calendrier ne permet pas de dire exactement quand se tiendra cette enquête publique, ce sera au premier semestre 2021, mais nous vous inviterons à venir y participer et bien entendu aussi à nous donner toute information préalable.

Nous prévoyons au premier semestre 2020, à peu près dans un an, de vous permettre d'échanger. Ce ne sera peut-être pas des réunions publiques mais plutôt des temps d'échanges, peut-être des permanences ou notre présence sur des lieux fréquentés par le public tel qu'on a pu le faire en ce début d'année 2019, que ce soit dans des commerces, en mairies ou même sur des marchés, c'est ce que nous avons déjà fait, pour là aussi poursuivre l'information sur l'avancement du projet.

Les différents modes d'information mis en œuvre depuis le début de l'année 2019 s'affichent à l'écran. Ils vont se poursuivre.

On a une concertation non seulement avec les élus locaux, les agriculteurs, les pêcheurs, les associations mais aussi le public. Nous publions des lettres d'information sur le projet ; aujourd'hui vous pouvez prendre la quatrième lettre d'information qui est disponible juste à l'extérieur de la salle. Nous tenons à jour les sites internet qui sont affichés, en particulier le site www.concertation.celticinterconnector.eu. Pour ceux qui sont abonnés sur Facebook ou Twitter, vous pouvez également retrouver les informations sur le projet.

Il y a une adresse mail pour le projet : rte-celtic-interconnector@rte-france.com. Vous pouvez y adresser vos questions et vos remarques et vous pouvez également vous adresser directement aux garantes de la concertation qui disposent de leurs adresses mails qui s'affichent [karine.besses@garant-cndp.fr ; marie.guichaoua@garant-cndp.fr].



3. Conclusion

Marie GUICHAOUA, garante de la concertation

Bonsoir. Je n'ai pas eu l'occasion de me présenter au début pour ceux qui ne me connaissent pas. Je suis Marie GUICHAOUA, autre garante de la concertation nommée sur ce projet.

Je m'excuse de mon retard, j'étais retenue professionnellement. Pour conclure rapidement, vous l'avez vu, le calendrier de la concertation est beaucoup plus desserré, plus large maintenant que la concertation préalable est terminée. Il y a moins de rendez-vous que ce qu'il y a pu y avoir en début d'année. Cela ne vous empêche pas de rester informés, de recevoir des informations sur le projet, donc tous les moyens d'information ont été présentés. Vous pouvez aussi écrire aux équipes de RTE et des équipes vont mener des études sur le terrain, donc vous allez peut-être les rencontrer. N'hésitez pas à vous tenir informés et à poser vos questions même si les équipes de RTE, et même nous, sommes moins souvent sur le territoire, on est quand même là, vous avez nos adresses.

Nicolas CAMOUS

Les garantes sont à votre disposition pour celles et ceux qui souhaiteraient avoir des détails. Et pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur le fuseau de moindre impact, vous avez trois cartes – une vue aérienne et le plan correspondant –, le fuseau a été divisé en trois pour que vous ayez vraiment une vision très précise. Les représentants de RTE sont évidemment à votre disposition maintenant si vous souhaitez vous rapprocher de ces cartes et si vous avez des questions.

4. Échanges autour des cartes du fuseau de moindre impact

Échanges hors micro avec les participants.